États financiers

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

Exercice terminé le 31 août 2022

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

États financiers

Exercice terminé le 31 août 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État des soldes de fonds	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9
Annexe - Relations de travail, éducation et vie syndicale et instances	16
Annexe - Action sociale et solidarité, communications et administration	17

Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

LÉVIS

1610, boul. Alphonse-Desjardins
Bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114
Télécopieur 418 833-9983

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (SEDR-CSQ)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (SEDR-CSQ) (le « syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022 et les états des résultats, des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (SEDR-CSQ) au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

courrier@lemieuxnolet.ca 1 866 833-2114 lemieuxnolet.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet[1]

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 5 décembre 2022

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

État de la situation financière

31 août 2022

	Fonds d'administration générale	Fonds de réserve pour congrès	Fonds de réserve pour frais juridiques	Fonds des immobilisations corporelles	Fonds de résistance syndicale	2022	2021
Actif							
Actif à court terme							
Encaisse	596 762 $	- $	- $	- $	197 583 $	794 345 $	988 952 $
Encaisse assujettie à des restrictions	14 719	-	-	-	-	14 719	18 854
Débiteurs (note 4)	80 812	-	-	-	-	80 812	72 832
Portion à court terme des prêts à des membres (note 6)	-	-	-	-	7 217	7 217	3 427
Frais payés d'avance	1 505	-	-	-	-	1 505	3 629
Placements encaissables à moins d'un an (note 4)	150 087	-	-	-	-	150 087	267 136
	843 885	-	-	-	204 800	1 048 685	1 354 830
Placements (note 5)	1 010 747	-	-	-	344 220	1 354 967	999 606
Prêts à des membres (note 6)	-	-	-	-	12 497	12 497	22 105
Immobilisations corporelles (note 7)	-	-	-	284 154	-	284 154	301 467
Avances interfonds, sans intérêts et sans modalités d'encaissement définies	70 173	58 435	200 000	-	17 868	-	-
	1 924 805 $	58 435 $	200 000 $	284 154 $	579 385 $	2 700 303 $	2 678 008 $

	Fonds d'administration générale	Fonds de réserve pour congrès	Fonds de réserve pour frais juridiques	Fonds des immobilisations corporelles	Fonds de résistance syndicale	2022	2021
							-
Passif et soldes de fonds							
Passif à court terme							
Créditeurs (note 9)	290 227 $	- $	- $	- $	- $	290 227 $	271 676 $
Produits reportés	125 405	-	-	-	-	125 405	113 226
	415 632	-	-			415 632	384 902
Apports reportés (note 10)	14 720	-	-	-	-	14 720	18 854
Avances interfonds, sans intérêts et sans modalités de remboursement définies	256 303	26 569	-	-	63 604	-	-
	686 655	26 569	-	-	63 604	430 352	403 756
Soldes de fonds							
Investis en immobilisations corporelles	-	-	-	284 154	-	284 154	301 467
Grevé d'affectations internes	-	31 866	200 000	-	515 781	747 647	714 358
Non grevé d'affectations	1 238 150	-	-	-	-	1 238 150	1 258 427
	1 238 150	31 866	200 000	284 154	515 781	2 269 951	2 274 252
	1 924 805 $	58 435 $	200 000 $	284 154 $	579 385 $	2 700 303 $	2 678 008 $

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

État des résultats

Exercice terminé le 31 août 2022

	Prévisions financières (non auditées)	Fonds d'administration générale	Fonds de réserve pour congrès	Fonds de réserve pour frais juridiques	Fonds des immobilisations corporelles	Fonds de résistance syndicale	2022	2021
Produits								
Cotisations syndicales	3 090 000 $	3 608 174 $	- $	- $	- $	- $	3 608 174 $	3 358 066 $
Droits d'entrée	2 000	2 096	-	-	-	-	2 096	1 666
Revenus d'intérêt								
Fonds d'administration	38 000	41 356	-	-	-	-	41 356	57 306
Fonds de résistance syndicale	10 000	-	-	-	-	14 630	14 630	14 629
Libérations du fonds de solidarité FTQ	7 000	714	-	-	-	-	714	8 600
Revenus de publicité et de commandites	-	13 709	-	-	-	-	13 709	7 961
Autres produits	-	4 251	-	-	-	-	4 251	1 845
	3 147 000	3 670 300	-	-	-	14 630	3 684 930	3 450 073
Charges								
Cotisations versées à la Centrale des syndicats du Québec	1 184 500	1 402 827	-	-	-	-	1 402 827	1 206 805
Relations de travail (annexe)	236 000	207 336	-	-	-	-	207 336	88 098
Éducation et vie syndicale (annexe)	50 000	33 078	-	-	-	-	33 078	10 316
Instances (annexe)	97 000	76 744	-	-	-	-	76 744	30 593
Action sociale et solidarité (annexe)	20 500	17 589	-	-	-	-	17 589	90 323
Communications (annexe)	72 000	59 098	-	-	-	-	59 098	60 210
Administration (annexe)	1 499 359	1 712 592	-	-	20 408	-	1 733 000	1 378 803
Libérations syndicales	40 000	46 549	-	-	-	-	46 549	28 265
Libérations syndicales des déléguées et délégués	100 000	111 669	-	-	-	-	111 669	88 099
Frais de congrès	-	-	-	-	-	-	-	22 459
Frais du comité	-	-	-	-	-	1 341	1 341	270
	3 299 359	3 667 482	-	-	20 408	1 341	3 689 231	3 004 241
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(152 359) $	2 818 $	- $	- $	(20 408) $	13 289 $	(4 301) $	445 832 $

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

État des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 août 2022

	Fonds d'administration générale	Fonds de réserve pour congrès	Fonds de réserve pour frais juridiques	Fonds des immobilisations corporelles	Fonds de résistance syndicale	2022 Total	2021 Total
Solde au début de l'exercice	1 258 427 $	11 866 $	200 000 $	301 467 $	502 492 $	2 274 252 $	1 828 420 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 818	-	-	(20 408)	13 289	(4 301)	445 832
	1 261 245	11 866	200 000	281 059	515 781	2 269 951	2 274 252
Investissement en immobilisations corporelles	(3 095)	-	-	3 095	-	-	-
Virements interfonds	(20 000)	20 000	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 238 150 $	31 866 $	200 000 $	284 154 $	515 781 $	2 269 951 $	2 274 252 $

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 301) $	445 832 $
Élément n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 408	23 828
	16 107	469 660
Variation nette des éléments hors trésorerie (note 11)	24 874	100 729
	40 981	570 389
Activités d'investissement		
Variations des placements	(238 312)	(169 769)
Variation des prêts à des membres	5 818	(7 037)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 398)	(19 817)
Produit de disposition d'une immobilisation corporelle	303	-
	(235 589)	(196 623)
Activités de financement		
Variation nette des apports reportés	(4 134)	3 626
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(198 742)	377 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 007 806	630 414
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	809 064 $	1 007 806 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du syndicat sont composés de l'encaisse et de l'encaisse assujettie à des restrictions.

1. Statut et nature des activités

Le syndicat, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exonéré de l'impôt sur le revenu. Il est affilié à la Centrale des syndicats du Québec et a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses membres et particulièrement la négociation et l'application des conventions collectives ainsi que la promotion des intérêts des travailleuses et travailleurs.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Le syndicat applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale a pour but de financer l'ensemble des activités découlant des responsabilités du syndicat. Le fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds de réserve pour congrès présente les sommes accumulées en vue du congrès provincial de la Centrale des syndicats du Québec qui a lieu tous les trois ans. Le prochain congrès aura lieu en 2024.

Le fonds de réserve pour frais juridiques présente les sommes accumulées afin de combler les frais juridiques de certaines causes importantes.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs et les passifs afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds de résistance syndicale rend compte des activités menées par le syndicat dans le but d'accroître l'efficacité et l'action syndicale et de soutenir les membres lésés dans leurs droits syndicaux.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Instruments financiers

2.5.1 Évaluation initiale

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n’ont pas d’autre relation avec l'organisme qu’en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d’un instrument financier issu d’une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d’un actif financier ou d’un passif financier issu d’une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d’intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l’instrument financier n’est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l’opération

2.5.2 Évaluation ultérieure

Le syndicat évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

2.5.3 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Éléments d'actif	Taux
Bâtiment	4 %
Ameublement de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la juste valeur ou le coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les immobilisations corporelles ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

2.7 Constatation des produits

2.7.1 Apports

Le syndicat utilise la méthode de comptabilité par fonds affecté. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2.7.2 Revenus de cotisations

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

2.7.3 Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7.4 Revenus de placements

Les intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.7.5 Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider le syndicat à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. Modifications de conventions comptables

Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le syndicat a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers du syndicat..

4. Débiteurs

	2022	2021
Comptes à recevoir	22 002 $	11 426 $
Intérêts courus	58 810	61 406
	80 812 $	72 832 $

5. Placements

	2022	2021
Au coût		
Dépôt à terme		
Taux d'intérêt de 2,11 %, échéant en avril 2025	260 661 $	255 275 $
Placements garantis liés au marché		
Échus au cours de l'exercice	-	167 056
Taux d'intérêt variable cumulatif de 27,50 %, échéant en décembre 2027	250 010	-
Taux d'intérêt variable cumulatif de 9,50 %, échéant en juin 2024	250 052	100 080
Taux d'intérêt variable cumulatif de 24 %, échéant en février 2023	150 087	150 087
Taux d'intérêt variable cumulatif de 20 %, échéant en décembre 2026	250 024	250 024
Parts permanentes Desjardins		
34 422 parts de catégorie F	344 220	344 220
	1 505 054	1 266 742
Placements encaissables à moins d'un an	150 087	267 136
	1 354 967 $	999 606 $

6. Prêts à des membres

	2022	2021
Prêts à des membres, sans intérêts	31 764 $	37 582 $
Provision pour dévaluation des prêts à des membres	(12 050)	(12 050)
	19 714	25 532
Portion à court terme des prêts à des membres	(7 217)	(3 427)
	12 497 $	22 105 $

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortis-sement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Terrain	34 540 $	- $	34 540 $	- 34 540 $
Bâtiment	540 047	329 722	210 325	219 088
Ameublement de bureau	331 867	303 105	28 762	32 497
Matériel informatique	104 015	93 488	10 527	15 342
	1 010 469 $	726 315 $	284 154 $	301 467 $

8. Emprunt bancaire

Le syndicat dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 21 000 $, portant intérêt au taux de 13,20 %.

9. Créditeurs

	2022	2021
Fournisseurs	169 604 $	116 556 $
Frais courus	10 626	28 483
Salaires et avantages sociaux	54 274	109 544
Sommes à remettre à l'État	55 723	17 093
	290 227 $	271 676 $

10. Apports reportés

Les apports reportés, qui sont présentés au fonds d'administration générale, représentent des sommes affectées pour couvrir des charges de fonctionnement en lien avec le perfectionnement des employés et la production de l'agenda scolaire des prochains exercices. Les soldes au 31 août 2022 sont respectivement de 9 416 $ (2021 - 7 942 $) et de 5 303 $ (2021 - 10 912 $).

11. Flux de trésorerie

La variation nette des éléments hors trésorerie est constituée de :

	2022	2021
Débiteurs	(7 980) $	(15 351) $
Frais payés d'avance	2 124	(860)
Créditeurs	18 551	45 572
Produits reportés	12 179	71 368
	24 874 $	100 729 $

12. Exposition aux risques financiers

Le syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations du syndicat aux risques à la date du bilan, soit au 31 août 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le syndicat est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le syndicat sont liés aux comptes à recevoir et aux prêts à des membres.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable à un risque de flux de trésorerie.

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

Annexe - Relations de travail, éducation et vie syndicale et instances

Exercice terminé le 31 août 2022

	Prévisions financières (non auditées)	2022	2021
Relations de travail			
Comités			
Relation de travail	2 500 $	1 095 $	695 $
Perfectionnement	500	-	-
E.H.D.A.A.	500	36	98
Santé et sécurité au travail	1 500	435	94
Conseils syndicaux	500	-	-
Frais juridiques	225 500	205 286	86 931
Négociations	5 000	484	280
	236 000 $	207 336 $	88 098 $
Éducation et vie syndicale			
Diversité humaine	2 500 $	2 039 $	230 $
EAV / EVB	8 500	3 019	1 070
Élections	7 000	6 036	1 501
Finances	1 000	332	204
Jeunes	7 000	6 820	3 445
Socio-politique	3 000	4 037	356
Statuts et règlements	1 000	196	-
Sessions et réseaux CSQ	10 000	7 339	2 950
Sessions SEDR	10 000	3 260	560
	50 000 $	33 078 $	10 316 $
Instances			
Conseil des déléguées et délégués	45 000 $	32 180 $	12 172 $
Comité exécutif	500	(120)	42
Conseil d'administration	12 000	6 967	4 711
Conseil général	15 000	13 505	-
F.S.E. et conseil général de négociation	20 000	20 187	172
Conseil syndical de la région de Québec	3 500	3 125	11 932
Assemblée générale	1 000	900	1 564
	97 000 $	76 744 $	30 593 $

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES DEUX-RIVES (SEDR-CSQ)

Annexe - Action sociale et solidarité, communications et administration

Exercice terminé le 31 août 2022

	Prévisions financières (non auditées)	2022	2021
Action sociale et solidarité			
Actions sociales	10 000 $	10 000 $	5 000 $
Actions et mobilisations	10 500	7 589	85 323
	20 500 $	17 589 $	90 323 $
Communications			
Documentation diverse	1 500 $	2 372 $	698 $
Abonnements et licences	20 000	16 446	13 238
Entretien du matériel et de l'équipement	4 000	2 475	3 273
Fournitures de bureau	5 000	4 474	5 481
Papeterie et impressions	17 500	14 467	13 194
Poste et livraison	4 000	2 721	3 440
Télécommunications	20 000	16 143	20 886
	72 000 $	59 098 $	60 210 $
Administration			
Salaires	760 000 $	905 673 $	636 660 $
Charges sociales	172 900	200 854	155 209
Congés pour affaires syndicales	470 000	522 839	484 587
Déplacements	1 000	40	-
Dépenses diverses et civilités	2 000	3 976	2 964
Entretien et réparations des locaux	40 000	36 739	32 773
Perfectionnement des employés	2 959	2 959	2 719
Perfectionnement des libérés	1 000	1 373	276
Honoraires professionnels	21 500	24 430	31 826
Amortissement des immobilisations corporelles	24 000	20 408	23 828
Production de l'agenda scolaire et dons	4 000	13 709	7 961
	1 499 359 $	1 733 000 $	1 378 803 $